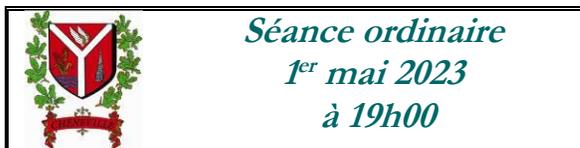


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 1^{er} mai 2023, à **19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Danielle Meunier, madame Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale adjointe, Madame Isabelle Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h03 devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05-084

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-085

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 5 avril 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 5 avril 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller rappelle que la prochaine activité municipale est le 27 mai prochain, plusieurs exposants, vente de macarons, bar et cantine sur place. Il mentionne l'ensemble des commanditaires de l'évènement. Notez cette date à votre agenda!

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'avril 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-05-086

Démission conseiller siège #1

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Labelle a remis sa lettre de démission, datée du 20 avril 2023;

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Labelle était conseiller depuis novembre 2013;

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Labelle a accordé de nombreuses années à la Municipalité de Chénéville avec un immense sens du devoir, de responsabilité et d'engagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la démission de Monsieur Gaétan Labelle et le remercie chaleureusement pour son engagement et sa contribution au développement de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-05-087

Dérogation mineure affichage – 92, rue Mangin

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour l'affichage de la cidrerie situé au 92, rue Mangin été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée serait située à 30 cm de la ligne du terrain, donc celle-ci ne respecterait pas la marge de recul minimale de 1,5 mètres;

ATTENDU QUE cette situation dérogerait à l'article 46 du règlement de zonage #2016-061 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure du matricule # 1683-94-4085 tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2023-05-088

Autorisation de paiement de facture – MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a mandaté, par la résolution #2022-11-249 la firme MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés pour la vérification et la préparation des états financiers de l'exercice 2022;

ATTENDU QUE nous avons reçu la deuxième facture d'honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2022, incluant la reddition de compte pour RECYC-Québec pour le même exercice financier, dont le total, avant les taxes, est de 6 325.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 272.17 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2023-05-089

Offre de services – Auditeur externe pour l'année financière 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit nommer un auditeur externe pour l'année 2023;

ATTENDU QUE MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés propose ses services pour effectuer l'audit de la municipalité incluant la reddition de compte pour RECYC-Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 au coût de 12 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville nomme la Firme MPA Inc, Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2023 selon l'offre déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2023-05-090

Autorisation de signature – Protocole d'entente PRIMADA

ATTENDU QUE, la Municipalité de Chénéville, a reçu une subvention au montant de 100 000.00 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA)

ATTENDU QUE, pour que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisse maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, le protocole d'entente doit être dûment signé par le maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise Maxime Proulx-Cadieux, maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-05-091

Remboursement de taxes – matricule 1683-21-7260

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 1683-21-7260 a eu un crédit sur son compte de taxes à la suite d'une mise à jour de la firme d'évaluation Servitech;

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes relatif à cette modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 1 038.42 \$ pour le matricule 1683-21-7260.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2023-05-092

Entente MTQ – Tonte de gazon 2023

ATTENDU QU' une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ), doit être tondue, de même qu'un bout de terrain appartenant au MTQ sur la rue Papineau;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 966.80 \$ afin que la Municipalité effectue 9 tontes durant l'été 2023 sur ces portions de terrains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.8. 2023-05-093
Entente MTQ – Balayage des rues 2023**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au ministère des Transports (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même;

ATTENDU QUE le MTQ offre un montant de 1 963.95 \$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue durant l'été 2023 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.9. 2023-05-094
Fermeture temporaire de la rue Pilon**

Madame la conseillère Sylvie Potvin se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la municipalité a les pouvoirs de régir la circulation routière sur les chemins dont l'entretien est sous sa responsabilité et d'autres activités dans les rues, sur les trottoirs et sur les places publiques;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour autoriser l'implantation d'une terrasse dans la rue Pilon;

ATTENDU QUE cette autorisation pourrait être rendue possible par la fermeture de la rue à la circulation automobile afin de la rendre piétonnière et cyclable, le tout pour assurer la sécurité des usagers de la terrasse;

ATTENDU QU' une analyse de la situation a été faite et il s'avère que la fermeture de la rue Pilon n'engendrerait pas de problématique: cette rue est majoritairement utilisée comme «raccourci» et aucune entrée ne donne directement sur cette rue, donc n'enclaverait pas de résidence;

ATTENDU QU' un processus réglementaire sera réalisé afin d'encadrer l'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la fermeture de la rue Pilon pour la période du 8 mai au 11 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2023-05-095

Offre de services – Modélisation hydraulique du réseau d'aqueduc

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer une modélisation hydraulique du réseau d'aqueduc de la municipalité avant de mettre en place le projet de bouclage du réseau afin de vérifier certaines données;

ATTENDU QUE EMS Ingénierie offre ses services pour ce travail, incluant le montage du balancement et la production d'un rapport, au coût de 15 985.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de EMS Ingénierie au montant de 18 378.75 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2023-05-096

Offre de services - Équipe Laurence Ingénierie Civile – Conception préparation des plans et devis de surveillance pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer

ATTENDU QUE les conduites d'égout pluvial de la municipalité devaient être inspectées pour la programmation TECQ 2019-2023 et qu'un rapport certifié PACP-MACP devait être produit;

ATTENDU QUE le rapport de la firme Can-Inspection démontre des affaissements le long de la conduite TTOG, passant sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer;

ATTENDU QUE la durée de vie de la conduite est atteinte (1973) et que l'inspection télévisée réalisée en 2022 démontre des problématiques structurales importantes;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés en 2023, puisqu'ils seront financés dans la dernière année de la programmation TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les travaux qui touchent la cour d'école devront avoir lieu préférablement avant le retour en classe, le 30 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Équipe Laurence Ingénierie Civile pour la conception préparation des plans et devis de surveillance pour le remplacement du réseau pluvial sous la cour d'école et le terrain de baseball/soccer au montant de 24 263.73 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2023-05-097

Offre de services - UMQ – Rédaction réglementaire

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier ses règlements d'urbanisme concernant l'encadrement de l'hébergement touristique, la gestion de l'usage «fermette» et l'encadrement de l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE l'équipe municipale doit être accompagnée pour ces modifications;

ATTENDU QUE le Service-conseil en aménagement du territoire (SAT) de l'Union des municipalités du Québec offre ses services d'assistance technique pour épauler l'équipe notamment pour la rédaction réglementaire, l'analyse des règlements en place et la recherche de cas similaires ailleurs au Québec au coût de 7 198.10 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services du Service-conseil en aménagement du territoire de l'UMQ pour la rédaction réglementaire au montant de 8 276.02 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-61000-411 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 - Demande de prêt d'équipements – mini Patriote Basketball

2023-05-098

Demande de prêt de prêt d'équipement – Mini Patriotes Basketball

ATTENDU QUE l'équipe de basketball les Mini Patriotes a fait parvenir une demande pour emprunter notre machine à « Snow Cônes » pour leur fête de fin de saison qui aura lieu le 13 mai prochain;

ATTENDU QUE des enfants de Chénéville font partie de l'équipe des Mini Patriotes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'équipement demandé à l'équipe les Mini Patriotes Basketball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 - Demande de don et de prêt d'équipements – Évènement motorisé MXPEN

2023-05-099

Demande de don et de prêt d'équipements – Évènement motorisé MXPEN

ATTENDU QUE MXPEN Motocross, opérant au 335, montée Dinel à Chénéville, demande un prêt d'équipement ainsi qu'un don pour couvrir les frais reliés à l'organisation de son « Évènement motorisé » du 15 juillet 2023;

ATTENDU QU' il s'agit d'une activité qui regroupera plusieurs participants et spectateurs de partout en région, au Québec ainsi qu'en Ontario partageant leur passion pour le motocross et le VTT;

ATTENDU QU' il s'agit d'une activité qui générera des retombées économiques importantes dans la Municipalité de Chénéville;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de tables et de chaises pour l'«Évènement motorisé» organisé par MXPEN Motocross;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don de 250 \$ à l'«Évènement motorisé» organisé par MXPEN Motocross;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 - Demande de dons - Souper de doré – Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation

2023-05-100

Demande de dons – Souper de doré – Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation

ATTENDU QUE Le conseil reçoit la demande d'achat de billets pour le souper-bénéfice de doré de l'organisme *Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation* qui aura lieu le 17 juin prochain au Club de golf Lac Simon au profit de l'école St-Cœur-de-Marie de Ripon;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La municipalité procèdera à l'achat d'une table de 8 convives au coût de 240.00\$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 - Demande de dons - Tournoi de golf – Banque alimentaire de la Petite-Nation

2023-05-101

Demande de dons – Tournoi de golf – Banque Alimentaire de la Petite-Nation

ATTENDU QUE Le conseil reçoit la demande de participation à titre de golfeur ou en tant que commendataire a son tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la BAPN aide beaucoup de citoyens sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville participe à titre de commanditaire Or en faisant un don de 300.00\$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 - Dépôt d'une lettre de remerciement – Légion Royale Canadienne

Le conseil reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de la Légion Royale Canadienne pour le don reçu.

C-006 - Achat de billets - Gala reconnaissance 2023 de la C.L.P

2023-05-102

Achat de billets – Gala reconnaissance de la CLP

ATTENDU QUE le Gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs Papineau aura lieu le 25 mai prochain;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite nommer trois personnes s'étant impliquées en sport, loisir et plein air au sein de la municipalité pour les remercier de leur apport à la vie communautaire de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les 3 personnes nominées et leur accompagnateur afin qu'ils participent à cette soirée reconnaissance;

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de billets pour les responsables des dossiers Loisirs afin qu'ils représentent la municipalité à cet événement;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70172-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 - Autorisation kiosque de levée de fonds lors d'activités municipales 2023

2023-05-103

Autorisation kiosque de levée de fonds lors d'activités municipales 2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de l'organisme SAJO dans le cadre d'un projet de voyage au Costa Rica qui aura lieu en 2024, organisé pour des élèves de l'école secondaire Sainte-Famille/aux Trois-Chemins de se joindre aux activités municipales 2023 dans le but d'y faire des levées de fonds;

ATTENDU QUE que des élèves de la Municipalité de Chénéville participeront à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la tenue d'un kiosque par les élèves participants au voyage au Costa Rica lors des activités municipales suivantes : La journée des héros, la Fête nationale 2023 et la 22^e exposition d'auto de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-008 - Demande de salle gratuite – Corps de Cadets 1786 de Papineauville

2023-05-104

Demande de salle gratuite – Corps de Cadets 1786 de Papineauville

ATTENDU QUE le Corps de Cadet 1786, situé à Papineauville, mais desservant l'ensemble de la MRC de Papineau, organise

chaque année une activité de survie en forêt au mois de mai;

ATTENDU QUE le Corps de Cadet participera à l'activité municipale *La Journée des Héros* le 27 mai prochain à Chénéville en tant qu'exposant;

ATTENDU QUE l'organisation souhaite jumeler les 2 événements et demande le prêt de la salle du haut gratuitement afin d'y dormir en cas de tempête;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais de la salle du haut du Centre Saint-Félix-de-Valois au Corps de Cadet 1786 pour leur activité en forêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le Maire fait mention des points suivants:

- 1- Le remplacement de la 2^e pompe a été fait à la station de pompage, les frais de remplacement sont assumés par la TECQ.
- 2- Il avise les citoyens que lorsqu'il y a une urgence, une problématique ou un questionnement sur l'urbanisme, il faut communiquer avec la municipalité directement et ne pas passer par le maire et les conseillers. En cas d'urgence (fuite d'aqueduc, chien trouvé, etc.), utilisez le numéro d'urgence de la Municipalité, soit le 819 983-8015, pour un feu ou autre urgence, faites le 911.
- 3- Il mentionne que le balayage des rues du village sera fait les 6 et 7 mai prochain.
- 4- Il mentionne le succès du tournoi de ballons-chasseurs organisé pour une levée de fonds pour l'échange France-Québec, que certains commerçants lui ont rapporté de l'achalandage supplémentaire en lien avec cette activité.
- 5- Il rappelle qu'il est encore possible de s'inscrire au camp de jour estival en exclusivité pour les gens de Chénéville et que les inscriptions seront ouvertes à tous le 9 mai prochain.
- 6- Il annonce les détails de l'activité de la Fête nationale 2023 : spectacle du Diable à Cinq et d'un chansonnier, bar sur place, jeux gonflables et autres.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-05-105

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 544 à # 12 572 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2023 et dont le total se chiffre à **63 096.73 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **29 605.68 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **92 702.41 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-05-106

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2023 au montant total de 31 150.79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-107

Levée de la séance

Il est proposé par Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Isabelle Blais, Directrice générale adjointe

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.